

**INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER**

1999

Audience publique

Tenue le samedi 13 mars 1999, à 10 heures,
au Tribunal international du droit de la mer, Hambourg,

Président Thomas A. Mensah

dans l'affaire du navire "SAIGA" (No.2)

(Saint- Vincent- et- les Grenadines c. la Guinée)

COMPTE RENDU

Non-corrigé

<i>Présents :</i>	Président	Thomas A. Mensah
	Vice-Président	Rüdiger Wolfrum
	Juges	Lihai Zhao
		Hugo Caminos
		Vicente Marotta Rangel
		Alexander Yankov
		Soji Yamamoto
		Anatoli Lazarevich Kolodkin
		Choon-Ho Park
		Paul Bamela Engo
		L. Dolliver M. Nelson
		P. Chandrasekhara Rao
		Joseph Akl
		David Anderson
		Budislav Vukas
		Joseph Sinde Warioba
		Edward Arthur Laing
		Tullio Treves
		Mohamed Mouldi Marsit
		Gudmundur Eiriksson
		Tafsir Malick Ndiaye
	Greffier	Gritakumar E. Chitty

Saint- Vincent- et- les- Grenadines est représentée par :

M. Carlyle Dougan, Q.C. – Haut Commissaire de-Saint-Vincent-et-les Grenadines, à Londres

comme agent;

M. Carl Joseph, Procureur général et Ministre de la justice de Saint-Vincent-et-les Grenadines,

comme conseil;

M. Richard Plender Q.C., avocat, Londres, Royaume Uni,
M. Yérim Thiam, avocat, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Sénégal, Dakar, Sénégal,
M. Nicholas Howe, agent judiciaire, Howe & Co, Londres, Royaume Uni,

comme avocats.

La Guinée est représentée par :

M. Hartmut von Brevern, avocat, Röhreke, Boye, Remé & von Werder, Hambourg, Allemagne,

comme agent;

M. Maurice Zobélérou Togba, Ministre de la justice, de la Guinée,
M. Rainer Lagoni, Professeur à l'Université de Hambourg et Directeur de l'Institut de droit maritime et du droit de la mer , Hambourg , Allemagne,
M Nemankoumba Kouyate, Chargé d'affaires, Ambassade de la Guinée, Bonn, Allemagne,
M. Mamadi Askia Camara, Directeur de la Division Législation et Réglementation douanières,
M. Mamadou Saliou Diallo, Officier de l'Etat-major de l'Armée de mer,
M. André Saféla Leno, Magistrat à la Cour d'appel, Conakry, Guinée,

comme conseils.

1 **L'audience est ouverte à 10 heures.**

2 **M. le Président** (*interprétation*). – Le témoin, M. Bangoura, peut-il être appelé à
3 la barre ?

4 (*Le témoin, M. Bangoura, est introduit dans le prétoire.*)

5 **M. le Président** (*interprétation*). – Maître von Brevern, j'ai l'impression que vous
6 souhaitez interroger à nouveau le témoin.

7 **M. von Breven** (*interprétation*). – C'est exact, Monsieur le Président, c'est mon
8 collègue, M. Lagoni, qui va mener ce deuxième interrogatoire.

9 **M. le Président** (*interprétation*). – Merci.

10 **M. Lagoni** (*interprétation*). – Monsieur le Président, Messieurs les Juges du
11 Tribunal, je reprendrai en posant quelques questions au témoin, M. Bangoura.

12 Monsieur Bangoura, si des pétroliers étrangers entrent dans le rayon douanier de la
13 Guinée, qui surveillent ces pétroliers ?

14 **M. Bangoura**. – C'est la douane.

15 **M. Lagoni** (*interprétation*). – Et comment les surveillez-vous ? Comment savez-
16 vous qu'ils sont à l'endroit où ils se trouvent ? Par quels moyens savez-vous cela ?

17 **M. Bangoura**. – Lorsque ce sont des navires qui sont destinés au port de Conakry,
18 et qu'ils entrent dans la zone du rayon de douane, ils sont conduits par eux-mêmes jusqu'au
19 bureau.

20 **M. Lagoni** (*interprétation*). – Ma question a été interprétée légèrement dans une
21 autre direction. Hier, vous avez dit qu'il y avait une surveillance par radio. Ma question est la
22 suivante.

23 Comment savez-vous où les pétroliers se trouvent dans la zone ? Comment
24 pouvez-vous savoir cela ? Qu'est-ce que la surveillance par radio veut dire ? Pourriez-vous
25 expliquer au Tribunal ce que l'on entend par surveillance radio ?

26 **M. Bangoura**. – Ici, on entend par surveillance radio : nous avons notre base qui
27 est à terre qui suit les communications radio dans la zone maritime.

28 **M. Lagoni** (*interprétation*). – Comment savez-vous où se trouve un pétrolier à un
29 moment donné ?

30 **M. Bangoura**. – Il s'annonce lui-même et il donne sa position. C'est à partir de la
31 conversation du pétrolier avec ses clients que nous savons si c'est un pétrolier ou un autre
32 navire de commerce

1 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc, si je comprends bien, vous écoutez la
2 conversation entre le pétrolier et les clients, c'est-à-dire les bateaux de pêche et vous écoutez
3 la position donnée par le pétrolier aux bateaux de pêche pour les rencontrer. De cette manière,
4 vous savez exactement où ils vont se trouver. C'est cela ?

5 **M. Bangoura**. - Oui.

6 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Sur quelle fréquence exercez-vous cette surveillance
7 radio ? Y a-t-il des fréquences spécifiques utilisées par les pétroliers pour communiquer avec
8 des bateaux de pêche ?

9 **M. Bangoura**. - Nous procédons par une recherche automatique.

10 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc, vous cherchez toute la zone jusqu'à ce que
11 vous repérez la conversation entre le pétrolier et les bateaux de pêche. C'est cela ?

12 **M. Bangoura**. - Oui.

13 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et c'est de cette manière que vous avez repéré le
14 Saiga dans la zone contiguë de la Guinée. C'est bien cela ?

15 **M. Bangoura**. - Oui.

16 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Saviez-vous auparavant que le Saiga se trouverait
17 dans la zone économique exclusive de la Guinée ? Saviez-vous que le Saiga allait pénétrer
18 dans la zone économique exclusive avant qu'il n'y pénètre et qu'il se trouvait encore dans les
19 eaux de la Guinée-Bissau ?

20 **M. Bangoura**. - Oui.

21 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et vous procédez toujours de la même manière, c'est
22 bien cela ?

23 **M. Bangoura**. - Tout à fait.

24 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Cela veut dire que, lorsqu'on n'entend rien de la part
25 du pétrolier, lorsqu'il est silencieux, vous ne pouvez pas le repérer par ce moyen, n'est-ce pas ?

26 **M. Bangoura**. - Non.

27 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vous ne pouvez pas le repérer. C'est bien cela ?

28 **M. Bangoura**. - Non, nous ne pouvons pas le repérer.

29 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Merci. Si j'ai bien compris, il y a également des
30 stations radar sur le littoral de Guinée, mais les douanes ne les utilisent pas. Est-ce exact ?

31 **M. Bangoura**. - C'est exact.

32 **M. Lagoni** (*interprétation*). - J'ai également compris, à partir de l'interrogatoire
33 d'hier que vous n'êtes pas un marin. Cela veut dire que, à bord du P328, le grand patrouilleur,

1 vos informations concernant les questions purement maritimes : la position du Saiga, la
2 distance à laquelle se trouvait le Saiga, toutes ces informations vous ont été données par le
3 capitaine de la vedette. C'est exact ?

4 **M. Bangoura**. - Oui.

5 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Le capitaine ou le commandant. Le commandant des
6 deux vedettes lors de cette mission était le Lieutenant Sow. C'est exact ?

7 **M. Bangoura**. - Oui.

8 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce lui qui vous a dit que le matin du
9 28 octobre 1997, le Saiga mouillait dans la zone économique exclusive de la Sierra Leone, en
10 attendant des bateaux de pêche ?

11 **M. Bangoura**. - Reprenez votre question.

12 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce que le capitaine ou le Lieutenant Sow vous a
13 dit que le matin du 28 octobre 1997 le Saiga se trouvait dans la zone économique exclusive de
14 la Sierra Leone, en attendant des bâtiments de pêche à un point donné ? Je me réfère à une
15 question posée par Me Plender hier qui a dit que vous n'aviez pas mentionné dans le procès-
16 verbal que le Saiga avait dérivé pendant un certain nombre d'heures.

17 **M. Bangoura**. - Non.

18 **M. Lagoni** (*interprétation*). – Monsieur Bangoura, je voudrais me tourner vers
19 une autre question. Lorsque vous avez rédigé le procès-verbal le 13 novembre 1997, aviez-
20 vous pensé que vous seriez interrogé, que vous subiriez un contre-interrogatoire sur les détails
21 contenus dans le procès-verbal et, ce, devant ce Tribunal international ?

22 **M. Bangoura**. – Non.

23 **M. Lagoni** (*interprétation*). – Puis-je alors en conclure que si, à ce moment-là,
24 vous aviez su cela, vous auriez été plus précis concernant certains détails, en particulier des
25 détails maritimes concernant par exemple les heures inscrites dans le procès-verbal ?

26 **M. Bangoura**. - Oui.

27 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vous avez également, au cours du contre-
28 interrogatoire mené par Me Plender, mentionné les personnes qui avaient fait rapport à bord
29 de la petite vedette. Est-ce que ces personnes étaient des douaniers ou des marins, celles qui
30 vous ont fait un rapport sur les événements ?

31 **M. Bangoura**. - Des douaniers.

1 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Ce qui veut dire que ce qui a été dit, à savoir que le
2 Saiga aurait tenté de couler la petite vedette, c'est leur impression dont ils vous ont fait part,
3 n'est-ce pas ?

4 **M. Bangoura**. - Oui.

5 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Merci. Encore quelques questions sur la radio des
6 douanes. Vous avez dit que le rayon douanier est de 150 kilomètres, cela a été dit dans le
7 procès-verbal en anglais, mais c'est bien 250 kilomètres, le rayon douanier, n'est-ce pas ?

8 **M. Bangoura**. - La zone maritime, c'est 250 kilomètres.

9 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Merci. Pourriez-vous dire un mot sur la nature
10 juridique de la zone maritime ou rayon douanier comme vous l'appellez. Est-ce une zone de
11 surveillance ? De quel genre de zone s'agit-il ?

12 **M. Bangoura**. - Ici, il y a d'abord le rayon douanier qui est inclus dans le
13 territoire douanier. C'est une partie qui est réservée pour la douane pour faire la surveillance
14 dans le territoire.

15 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Mais vous ne menez pas des actions de surveillance
16 à l'égard de navires qui passent en transit à travers le rayon douanier, qui ne sont donc qu'en
17 transit, qui ne font que passer, venant par exemple de la Guinée-Bissau et allant vers la Sierra
18 Leone ?

19 **M. Bangoura**. - Il n'y a pas de contrôle.

20 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Mais vous utilisez le rayon douanier pour surveiller
21 l'avitaillement par des pétroliers étrangers au large. C'est cela ?

22 **M. Bangoura**. - Exact.

23 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et vous utilisez parfois le rayon douanier pour
24 surveiller des navires qui se dirigent vers le port de Conakry ?

25 **M. Bangoura**. - C'est exact.

26 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Je vous remercie. Ma dernière question,
27 M. Bangoura, est la suivante. Les douaniers qui sont montés à bord du Saiga, le matin du
28 28 octobre 1997, étaient-ils formés pour arrêter les moteurs du Saiga ?

29 **M. Bangoura**. - Ils ont une formation spécifique.

30 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Oui, mais leur a-t-on appris, par exemple, à arrêter
31 les moteurs, les machines ? Le Saiga avançait avec pilote automatique, est-ce qu'ils pouvaient
32 tout simplement monter à la passerelle et arrêter les moteurs ?

33 **M. Bangoura**. - Non.

1 **M. Lagoni** (*interprétation*). – Donc, ce n'étaient pas des marins, c'étaient des
2 douaniers, n'est-ce pas ?

3 **M. Bangoura**. - Oui.

4 **M. Lagoni** (*interprétation*). – Je vous remercie, M. Bangoura. Monsieur le
5 Président, ceci termine mon interrogatoire.

6 **M. le Président** (*interprétation*). - Merci et ceci semble être la fin du témoignage
7 de M. Bangoura.

8 Monsieur Bangoura, vous pouvez quitter le Tribunal, Me von Brevern, vous
9 pouvez appeler votre témoin suivant. Monsieur Bangoura, vous pouvez quitter la salle, si vous
10 le souhaitez. Nous vous remercions.

11 **M. Bangoura**. – Monsieur le Président, je vous remercie. Avec votre permission,
12 j'aimerais pouvoir rester dans la salle, s'il vous plaît.

13 **M. le Président** (*interprétation*). - Oui, vous pouvez rester dans la salle, mais
14 vous n'êtes plus témoin maintenant. Donc vous pouvez rester dans la salle, mais vous pouvez
15 la quitter quand vous le souhaitez.

16 **M. Bangoura**. - Je vous remercie.

17 **M. le Président** (*interprétation*). - Maître von Brevern, pourriez-vous appeler à la
18 barre votre prochain témoin ?

19 **M. von Breven** (*interprétation*).- Il s'agit de M. Mangué Camara, le prochain
20 témoin, Monsieur le Président.

21 (*Le témoin, M. Camara, est introduit dans le prétoire.*)

22 **M. Plender** (*interprétation*). – Monsieur le Président, nous n'avons pas reçu
23 encore de déposition ou de déclaration pour M. Camara. Il serait important que nous ayons
24 cette déclaration, que nous ayons la possibilité de lire cette déclaration avant qu'il ne soit cité.

25 **M. le Président** (*interprétation*). - Le Tribunal n'a pas non plus reçu de telle
26 déclaration.

27 **M. Plender** (*interprétation*). - Je proposerais, Monsieur le Président, de suspendre
28 quelques instants l'audience pour que nous puissions lire cette déclaration et qu'il n'y ait pas de
29 surprise.

30 **M. von Breven** (*interprétation*).- Excusez-moi, ce n'est que maintenant que nous
31 sommes en mesure de le faire, mais je ne pense pas que cela réserve une surprise à
32 Me Plender lorsqu'il lira cette déclaration parce que, en ce qui concerne ce témoin, nous

1 avons, il y a déjà un certain nombre de jours, très précisément indiqué les sujets sur lesquels
2 ce témoin serait appelé à témoigner.

3 **M. le Président** (*interprétation*). - Maître Plender, je comprends très bien la
4 portée de votre observation et, au départ, j'étais dans la même situation que la vôtre. Je viens
5 de recevoir la déclaration. Elle comprend une page et je me demandais si, cela étant, vous ne
6 pourriez pas prendre connaissance du témoignage écrit et oral an même temps.

7 **M. Plender** (*interprétation*). – Monsieur le Président, cela nous pose problème
8 parce que nous devons comparer cela à d'autres dépositions et Me Thiam, qui sera responsable
9 du contre-interrogatoire, doit maintenant le faire au pied levé, il n'a pas le temps de se
10 préparer.

11 **M. von Breven** (*interprétation*).- Je voudrais ajouter quelque chose. Nous avons,
12 en général, l'habitude d'interroger le témoin ici devant vous. Nous nous fondons moins sur la
13 déposition écrite du témoin. Pour nous, le plus important c'est ce que nous entendons de vive
14 voix et nous allons l'interroger sur les thèmes déjà mentionnés. Il va de soi, cependant, que
15 nous n'objecterons pas à une pause et si vous devez déduire cela de notre temps, nous sommes
16 tout à fait d'accord si Me Thiam a besoin de 5 minutes pour lire la déclaration.

17 **M. le Président** (*interprétation*). - Il y a peut-être un autre moyen de résoudre ce
18 problème.

19 Maître Plender, la déclaration du témoin, telle que nous l'avons maintenant sous
20 les yeux, ne répond pas à une exigence du Règlement *stricto sensu*. C'est, en fait, un
21 arrangement qui nous a semblé convenir, au Tribunal et aux parties. Vous vous souviendrez
22 que, à un moment donné, il y avait eu des accords pour savoir si ces déclarations devaient être
23 lues ou non en audience ou si l'interrogatoire suffirait.

24 Compte tenu de la brièveté de cette déclaration, la solution serait peut-être, dans
25 ce cas, que le témoin lise toute cette déclaration, ce qui aurait été le cas si nous n'avions pas
26 disposé de cette déclaration et, comme celle-ci ne répond pas à une exigence absolue et que
27 c'est la première fois que nous avons la possibilité de la voir, je propose que le témoin lise
28 cette déclaration. Ensuite, il y aura l'interrogatoire, puis le contre-interrogatoire.

29 Est-ce que cela pourrait constituer une solution qui vous conviendrait ?

30 **M. Plender** (*interprétation*). - Nous suivrons votre suggestion. Nous sommes
31 entre vos mains.

1 **M. le Président** (*interprétation*). – Maître von Brevern, une fois que le témoin
2 aura prononcé son serment, il lui sera demandé de lire la déclaration, ce qui ajoutera 5 minutes
3 au temps, au lieu de 15 minutes, je pense.

4 **M. von Breven** (*interprétation*).- En ce qui concerne, M. Sow, je voudrais
5 demander à ma délégation si sa déclaration a déjà été distribuée.

6 **M. le Président** (*interprétation*). - Cela a été distribué.

7 Peut-on demander au témoin de prêter serment ?

8 **M. Camara**. – Je déclare solennellement, en tout honneur et en toute conscience,
9 que je dirai la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

10 **M. von Breven** (*interprétation*).- Monsieur Camara, est-il exact que vous avez
11 établi une déposition pour le Tribunal ? Avant de vous poser des questions, pourriez-vous
12 avoir l'amabilité de nous dire si cela est votre déposition et pouvez-vous vous conformer au
13 désir du Tribunal international et lire ce texte à haute voix pour le Tribunal ?

14 **M. Camara**. - Oui.

15 **M. von Breven** (*interprétation*).- Veuillez commencer.

16 **M. Camara**. – « *Mangué Camara, sous-lieutenant, en service à la brigade mobile*
17 *nationale des douanes, Conakry.*

18 *Je suis arrivé à une certaine distance dans le P35... [Il y a une erreur ici, c'est le*
19 *P35] du navire Saiga. La vedette P35 a été larguée avec un équipage de six personnes à bord.*
20 *Dès son départ, elle a mis sa radio en marche en appelant : SAIGA, SAIGA, Stop, stop. C'est*
21 *la marine guinéenne.*

22 *Arrivés à proximité de Saiga, nous avons vu une grande fumée, elle a bougé. Le*
23 *patron de la vedette avait mis la sirène et le feu bleu tournait toujours. Saiga était en*
24 *progression. La vedette a fait le tour du navire deux fois. Personne n'était là. C'est à ce*
25 *moment que nous avons fait la sommation en tirant en l'air, avec notre arme individuelle, le*
26 *PMAK, mais cela n'a rien changé. Le Saiga était toujours en marche.*

27 *C'est alors que le patron de la vedette a cherché à l'accoster. Trois des membres*
28 *de l'équipage de la vedette sont montés à bords du Saiga. Aussitôt, nous avons cherché à*
29 *rentrer dans le bateau Saiga, mais toutes les portes étaient fermées. On ne voyait personne.*
30 *Quand nous sommes descendus sur le pont, un de nous à retrouvé une porte à l'arrière du*
31 *bateau qui n'était pas fermée. Nous l'avons ouverte, mais celle-ci ne pouvait nous permettre*
32 *l'accès dans le bateau. C'était juste un trou d'évacuation de la chaleur dégagée par le moteur.*

1 *On pouvait voir le moteur à partir de cette porte, c'est ainsi qu'un de nous a tiré sur un tuyau*
 2 *dedans pour immobiliser le navire.*

3 *A un certain moment, nous avons constaté que le navire commençait à stopper*
 4 *son moteur. C'est à ce moment qu'un de nous a pris un marteau sur le pont, qui était à côté*
 5 *d'une boîte de peinture. C'est à l'aide de ce marteau que nous avons cassé une porte de la*
 6 *passerelle qui menait à la cabine de pilotage.*

7 *Nous sommes entrés, il n'y avait personne. La seconde fut aussi cassée, ce qui*
 8 *nous a permis d'être dans le couloir pour vérifier toutes les autres portes qui étaient fermées.*
 9 *C'est ainsi que nous avons cassé une porte dans le couloir pour trouver un membre de*
 10 *l'équipage dans sa chambre auquel on a demandé de nous montrer le capitaine. Il n'a pas*
 11 *voulu nous répondre. Il nous dirigea devant une porte en parlant sa langue. Cette porte fut*
 12 *ouverte, il y avait deux marins.*

13 *C'est à ce moment que le P328 a accosté et nous avons fait le compte rendu au*
 14 *chef de la mission qui nous avait rejoint à bord."*

15 **M. von Breven** (interprétation).- Merci beaucoup, M. Camara, ceci m'aide
 16 beaucoup car la plupart des questions que je voulais vous poser trouvent une réponse. Là, je
 17 voudrais vous demander si ce que vous venez de lire est exact ?

18 **M. Camara.** – C'est exact.

19 **M. von Breven** (interprétation).- Lorsque vous avez lu la première ligne, vous
 20 avez dit qu'il y avait une erreur. Qu'entendiez-vous par erreur ? Il y a deux vedettes qui sont
 21 mentionnées. La question qui se posait est de savoir sur quelle vedette vous étiez, vous-
 22 même ?

23 **M. Camara.** - J'étais dans le P328. Je suis descendu à bord du P35.

24 **M. von Breven** (interprétation).- Je n'ai pas compris. Il y avait deux vedettes.
 25 Vous ne pouviez être à bord que d'une des vedettes. Est-ce que vous étiez à bord de la grande
 26 vedette ou de la petite vedette ?

27 **M. Camara.** – La petite vedette.

28 **M. von Breven** (interprétation).- Et la petite vedette était la P35. Est-ce exact ?

29 **M. Camara.** - C'est exact.

30 **M. von Breven** (interprétation).- Vous n'étiez pas à bord de la P328 ?

31 **M. Camara.** – Non.

32 **M. von Breven** (interprétation).- Monsieur Camara, cette mission était-elle la
 33 première mission de ce genre à laquelle vous avez participé ?

1 **M. Camara.** - Oui.

2 **M. von Breven** (*interprétation*).- Lorsque vous vous êtes approché, avec votre
3 petite vedette du Saiga, quelle était votre impression ? Est-ce que vous vous sentiez en
4 sécurité ou est-ce que vous aviez peur qu'il puisse y avoir... que peut-être un membre de
5 l'équipage du Saiga aurait pu être armé ? Vous sentiez-vous en sécurité où étiez- vous un peu
6 incertain et angoissé ?

7 **M. Camara.** – Oui, j'avais peur qu'un membre ait une arme.

8 **M. von Breven** (*interprétation*).- Est-ce que vous-même vous étiez armé ? Est-ce
9 exact ?

10 **M. Camara.** – J'avais un PMAK.

11 **M. von Breven** (*interprétation*).- Et à bord de la petite vedette, étiez-vous le seul
12 à être armé ?

13 **M. Camara.** – Non.

14 **M. von Breven** (*interprétation*).- Qui d'autres était armé d'une telle arme ?

15 **M. Camara.** – Les deux autres avaient des armes, plus moi.

16 **M. von Breven** (*interprétation*).- Lorsque vous mentionnez les deux autres et
17 vous-même, y avait-il encore quelqu'un qui restait à bord de la petite vedette ?

18 **M. Camara.** - Oui.

19 **M. von Breven** (*interprétation*).- Qui était-ce ?

20 **M. Camara.** – C'étaient les trois autres membres de l'équipage.

21 **M. von Breven** (*interprétation*).- Étaient-ils des douanes ou de la marine ?

22 **M. Camara.** – C'étaient des marins.

23 **M. von Breven** (*interprétation*).- Si je comprends bien, à bord de la petite vedette,
24 vous étiez trois représentants des douanes et chacun d'entre-vous était armé et il y avait aussi
25 trois représentants de la marine nationale qui n'étaient pas armés ?

26 **M. Camara.** - Oui.

27 **M. von Breven** (*interprétation*).- Ensuite, vous avez lu dans votre déposition
28 qu'après avoir tourné autour du Saiga à deux reprises vous avez tiré en l'air.

29 **M. Camara.** - Nous avons tiré en l'air.

30 **M. von Breven** (*interprétation*).- Pourquoi avez-vous tiré en l'air ? Quel était le
31 but ?

32 **M. Camara.** - Le but, c'était pour que le navire s'arrête.

1 **M. von Breven** (*interprétation*).- Lorsque vous avez fait le tour du navire à deux
2 reprises, quel était l'effet de la mer, des vagues, et de la vague causée par le Saiga, sur votre
3 vedette ?

4 **M. Camara**. - Le Saiga faisait des vagues qui ont même failli renverser la vedette
5 au deuxième tour. C'est à ce moment-là que nous avons fait la sommation en tirant en l'air.
6 Nous avons cherché à l'accoster. Quand on l'a accosté, on est monté à bord.

7 **M. von Breven** (*interprétation*).- Nous y reviendrons plus tard. M. Camara, est-il
8 exact que, lorsque vous avez fait ces tours autour du Saiga, du fait de la vague causée par le
9 déplacement du Saiga, votre petite vedette a eu des problèmes car il semblait y avoir eu...
10 votre vedette a beaucoup bougé du fait de cette vague, et a été secouée.

11 **M. Camara**. – Très secouée.

12 **M. von Breven** (*interprétation*).- Lorsque vous avez décidé de tirer en l'air, de
13 donner ce signal au Saiga d'arrêter, est-ce que ces mouvements se poursuivaient ?

14 **M. Camara**. - Oui, il était toujours en marche.

15 **M. von Breven** (*interprétation*).- S'agissait-il d'un tir ou de plusieurs tirs ?
16 Pensez-vous qu'il aurait été possible que ces tirs ou ce tir pourraient avoir pénétré l'une des
17 parties du navire ? Ce que vous ne souhaitez pas, mais du fait du roulis, cela aurait pu se
18 produire ? Est-ce possible ?

19 **M. Camara**. - C'est possible.

20 **M. von Breven** (*interprétation*).- Vous souvenez-vous de combien de coups de
21 feu vous avez tiré en l'air ?

22 **M. Camara**. - Nous avons tiré une fois.

23 **M. von Breven** (*interprétation*).- Est-ce que chacun d'entre vous a tiré une fois ?
24 De vous trois ?

25 **M. Camara**. - Un seul a tiré.

26 **M. von Breven** (*interprétation*).- En ce qui concerne les tirs, connaissez-vous un
27 règlement du droit guinéen, ou dans vos services douaniers, vous indiquant quand vous avez
28 le droit de faire usage de vos armes ?

29 **M. Camara**. - Nous avons droit de faire l'usage de nos armes quand il y a refus
30 d'obtempérer et quand on se sent menacé.

31 **M. von Breven** (*interprétation*).- Connaissez-vous peut-être un autre règlement en
32 ce qui concerne les navires que vous recherchez ?

33 **M. Camara**. – Reprenez votre question.

1 **M. von Breven** (*interprétation*).- Connaissez-vous un règlement, dans votre droit,
2 selon lequel on peut également tirer pour immobiliser un navire ayant violé la loi guinéenne ?

3 **M. Camara**. - Article 45 du Code des douanes.

4 **M. von Breven** (*interprétation*).- Donc, vous savez qu'il existe une telle règle
5 dans votre Code des douanes ?

6 **M. Camara**. - Oui.

7 **M. von Breven** (*interprétation*).- Question suivante. Lorsque vous avez décidé de
8 monter à bord du Saiga, y êtes vous allé vous-même ou est-ce que vos deux collègues des
9 douanes vous ont accompagné ?

10 **M. Camara**. - Oui.

11 **M. von Breven** (*interprétation*).- Avez-vous vu quelqu'un à bord du navire ?

12 **M. Camara**. - Personne. Au moment où nous sommes entrés, il n'y avait
13 personne.

14 **M. von Breven** (*interprétation*).- Pouvez-vous expliquer ce que vous avez fait à
15 ce moment-là ?

16 **M. Camara**. – Oui, je peux l'expliquer. Quand nous sommes montés à bord, nous
17 avons cherché à entrer dans le bateau. On a trouvé que toutes les portes étaient fermées. Nous
18 avons fait le tour, nous n'avons rien vu.

19 Nous sommes descendus sur le pont. Quand nous sommes descendus sur le pont,
20 nous avons vu un qui est sorti à la passerelle, mais ce n'est pas tout son corps que l'on a vu, il
21 a mis sa main sur la fenêtre. On a vu son bras. L'un de nous a vu. Quand il a vu, de peur il
22 nous a dit : "*Attention, il y a quelqu'un*". En disant cela, il a tiré en l'air.

23 Aussitôt, lui aussi, il est rentré dans la cabine de pilotage. On l'a vu rentrer dans la
24 cabine de pilotage en courant. Nous sommes partis encore derrière. Nous sommes partis
25 encore derrière lui. Il avait fermé la porte. A ce moment, le bateau était toujours en marche.
26 On s'est dit : cherchons à rentrer dans ce bateau, il faut qu'on l'immobilise.

27 Tout le monde s'est mis encore à rechercher pour être dans le bateau. Un de nous
28 est parti à la partie arrière. C'est à ce moment qu'il a trouvé une porte et qu'il l'a ouverte.
29 Quand il a ouvert cette porte, on a regardé à l'intérieur. Il n'y avait pas d'escaliers, il n'y avait
30 rien, c'était seulement une porte d'évacuation de la chaleur dégagée par le moteur. C'est ainsi
31 qu'un de nous a tiré sur le tuyau. Quand il a tiré sur le tuyau, le bateau a ralenti. Quand il a
32 ralenti, il a stoppé le moteur.

1 Nous sommes redescendus encore sur le pont. Un de nous a trouvé un marteau à
2 côté d'une boîte de peinture. Il a pris ce marteau. Nous sommes partis vers la cabine de
3 pilotage. Nous avons cassé cette porte, nous sommes entrés à l'intérieur. C'était fermé. Il n'y
4 avait personne. Il y avait une seconde porte qui était à l'intérieur de la cabine. Nous avons
5 cassé celle- là pour être dans le couloir.

6 Quand nous sommes arrivés, nous avons vérifié et toutes les portes aussi étaient
7 fermées à l'intérieur. C'est ainsi que nous avons cassé une troisième porte. Nous avons sorti un
8 membre de l'équipage. Quand nous l'avons sorti, nous lui avons demandé le capitaine. Il nous
9 a conduit devant une cabine. Il a parlé dans leur langue. Cette porte a été ouverte d'elle-même
10 par ceux qui étaient dedans.

11 Il y avait deux autres qui étaient sortis. Cela a coïncidé avec l'accostage du P328 et
12 nous avons rendu compte à chef de la mission. C'était jusque là.

13 **M. von Breven** (*interprétation*).- Monsieur Camara, je vous suis très
14 reconnaissant de donner ces explications sur l'ensemble de la situation, car il ne me reste que
15 quelques questions donc.

16 J'en reviens au moment de votre approche du Saiga. Est-ce que le Saiga avançait
17 lui-même ? Ou est-ce qu'il était ancré ou dérivait-il ?

18 **M. Camara**. - A proximité du Saiga, nous avons vu une fumée noire qui est
19 montée. Aussitôt il a bougé, avant que l'on arrive.

20 **M. von Breven** (*interprétation*).- Merci. J'en reviens aux coups de feu. Si j'ai bien
21 compris, il y a eu trois coups de feu. Le premier, lorsque vous étiez en dehors du Saiga ; le
22 deuxième coup de feu, alors que vous avez vu quelqu'un. Est-il exact que vous vous êtes
23 sentis agressé par cette personne ? La personne que vous avez vue à la fenêtre, au hublot ?

24 **M. Camara**. – On s'est senti agressé parce que nous avons fait le tour du bateau
25 par deux fois, on n'a vu personne. On a fait la sommation en tirant en l'air, on n'a vu personne.

26 Au moment juste où nous sommes sur le pont, nous n'avons pas vu tout son corps,
27 c'est rien que sa main que l'on a vu maintenant sur la fenêtre. Nous avons cru qu'il était en
28 position de tir. Le premier qui l'a vu, il a même dit : attention, il y a quelqu'un, en tirant en
29 l'air. C'est là que le deuxième coup, ce coup-là aussi est venu.

30 **M. von Breven** (*interprétation*).- Merci. Et le troisième coup de feu est intervenu
31 lorsque vous avez vu par une fenêtre la salle des machines. Est-il exact que vous avez tiré sur
32 un objet, sur une partie du moteur pour immobiliser le navire ? Est-ce exact ?

33 **M. Camara**. - C'est exact.

1 **M. von Breven** (*interprétation*).- Avez-vous vu une autre possibilité pour stopper
2 le Saiga, pour l'immobiliser ?

3 **M. Camara**. - C'était la dernière possibilité.

4 **M. von Breven** (*interprétation*).- Vous nous avez dit qu'après avoir trouvé
5 d'autres membres d'équipage, c'est alors que la grande vedette est arrivée. Vous souvenez-vous
6 si des dégâts ont été causés au Saiga, mis à part les dégâts causés au moteur ?

7 Vous vous souvenez ?

8 **M. Camara**. - Il peut y en avoir, parce qu'au moment où l'on tirait, on faisait la
9 sommation, nous étions dans la vedette et les vagues qui étaient là, produites par le bateau
10 Saiga... je ne peux pas dire ici que quand on tire en l'air cela peut être précis. Cela peut arriver.

11 **M. von Breven** (*interprétation*).- Oui, mais vous-même, avez-vous vu quelque
12 chose qui aurait été endommagé sur le navire ? Si c'est le cas, qu'avez-vous vu qui aurait été
13 endommagé ?

14 **M. Camara**. - La porte par laquelle on est entré. Nous avons vu cela parce qu'on
15 l'a cassé avec le marteau.

16 **M. von Breven** (*interprétation*).- Vous souvenez-vous s'il y a eu des coups de feu
17 dans les défenses, dans l'installation radio, avez vous vu des tirs dans l'antenne satellite ou
18 autres équipements de communication ? Avez vous vu d'autres dommages causés à ce navire ?

19 **M. Camara**. - Non, cela, je ne sais pas, je n'ai pas vu.

20 **M. von Breven** (*interprétation*).- Avez-vous vu que l'un ou deux membres de
21 l'équipage du Saiga ont été blessés ?

22 **M. Camara**. - Oui, j'en ai vu deux.

23 **M. von Breven** (*interprétation*).- Pouvez-vous expliquer brièvement ce que vous
24 avez vu ? Quel était le genre de blessures qu'ils avaient subies ?

25 **M. Camara**. - Il y en avait un qui était blessés au bras. Le second avait sa main
26 sur son oeil. Donc ce sont les deux.

27 **M. von Breven** (*interprétation*).- Avez-vous la moindre idée de la provenance de
28 telles blessures ?

29 **M. Camara**. - Non. Peut-être, cela peut être causé au moment où l'on a fait la
30 sommation. Il se peut qu'une balle, par un tir non orienté, cela peut blesser.

31 **M. von Breven** (*interprétation*).- Savez-vous si la personne blessée au bras était
32 l'un des membres d'équipage qui se trouvait dans la salle des machines ?

1 **M. Camara.** - Le blessé est sorti de la salle des machines, celui qui était blessé au
2 bras. Il est sorti de la salle des machines.

3 **M. von Breven** (*interprétation*).- Et l'autre, qui était blessé à l'un de ses yeux,
4 vous rappelez-vous s'il avait une blessure uniquement à l'oeil ou avait-il d'autres blessures à
5 un autre endroit de son corps ?

6 **M. Camara.** - Je n'ai constaté que sa main sur son oeil.

7 **M. von Breven** (*interprétation*).- Merci. Monsieur le Président, j'ai une question.
8 Nous avons entendu dire par le témoin qu'il n'avait pas vu d'autres dégâts, mis à part ce e qu'il
9 ce qu'il nous a mentionné. J'avais l'intention, au départ, de lui montrer ces photos et de lui
10 demander s'il avait vu ou s'il pouvait confirmer que le navire portait de tels dégâts. Je crois
11 que je n'ai pas besoin de le faire, car je pense que vous êtes d'accord que ses réponses
12 seraient : « *non, je ne peux confirmer la présence de ces dégâts* ». Si vous êtes d'accord, nous
13 n'avons pas besoin de faire cet exercice, sinon, certes, je présenterai les photos à l'écran et
14 poserai ces questions pour qu'il puisse confirmer ou non que ce navire avait eu ces dommages.

15 Pouvez-vous me donner des instructions ?

16 **M. le Président** (*interprétation*). – Me von Brevern, c'est à vous de voir. Si vous
17 souhaitez accepter la réponse générale, c'est très bien. Si vous dites qu'il n'y a pas eu d'autres
18 dommages, vous n'avez pas besoin de présenter tous ces dégâts spécifiques, mais si vous
19 voulez renforcer les faits, c'est vraiment à vous de voir. En ce qui concerne le Tribunal, tous
20 les moyens de preuve qui vous sembleraient importants pour votre affaire seraient
21 admissibles.

22 **M. von Breven** (*interprétation*).- Je pense que nous pouvons faire cela assez
23 rapidement. Est-ce que ces photos sont toujours disponibles pour les passer à l'écran ?

24 Monsieur Camara, nous allons vous montrer un certain nombre de photos et je
25 voudrais vous demander si vous avez vu ces parties du navire et je vous poserai les questions
26 correspondantes.

27 Photo n° 1.

28 Vous souvenez-vous de ce navire ?

29 **M. Camara.** - Oui.

30 **M. von Breven** (*interprétation*).- C'était le Saiga n'est-ce pas ?

31 **M. Camara.** - Oui.

32 **M. von Breven** (*interprétation*).- Photo n° 2.

33 Photo n° 3

1 Vous souvenez-vous ? Est-ce le Saiga ? Est-ce-que vous vous rappelez si c'est le
2 Saiga ?

3 **M. Camara.** - Oui, c'est le Saiga.

4 **M. von Breven** (*interprétation*).- Est-ce que vous pouvez voir, c'est la première
5 question, et est-ce que vous vous rappelez, s'il y a eu quelque dégât que ce soit dans cette
6 partie du Saiga ?

7 **M. Camara.** - Non, il n'y a rien.

8 **M. von Breven** (*interprétation*).- Photo n° 4, rapidement.

9 Vous rappelez-vous qu'il y ait eu des dégâts à cet endroit ?

10 **M. Camara.** - Non.

11 **M. von Breven** (*interprétation*).- Est-ce que vous vous rappelez les défenses ?
12 Vous souvenez-vous si les défenses ont été endommagées ?

13 **M. Camara.** - Les défenses ?

14 **L'interprète** : La traduction est défenses en français. Ce sont de petits coussins de
15 protection.

16 **M. Camara.** - Non.

17 **M. von Breven** (*interprétation*).- Photos n° 5, 6 et 7.

18 Vous avez été de ce côté. Est-ce-que vous aviez vu cela ?

19 **M. Camara.** - Je ne suis pas arrivé là.

20 **M. von Breven** (*interprétation*).- Est-ce que vous vous souvenez si vous avez été
21 sur cette partie du Saiga ?

22 **M. Camara.** - Je ne suis jamais arrivé à cette partie.

23 **M. von Breven** (*interprétation*).- Photo n° 8. Avez-vous constaté des dégâts à cet
24 endroit ?

25 **M. Camara.** - Non.

26 **M. von Breven** (*interprétation*).- Photo n° 9.

27 Aviez-vous vue cela ?

28 **M. Camara.** - Oui, j'ai vu.

29 **M. von Breven** (*interprétation*).- Qu'est-ce que vous aviez vu ?

30 **M. Camara.** – Je vois un grand trou là.

31 **M. von Breven** (*interprétation*).- Non, la question que je pose est : Est-ce que
32 vous aviez vu cela à bord du Saiga ? Cette partie du navire.

33 **M. Camara.** – Non, non, non.

1 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Donc votre explication, c'était, ce que vous
2 voyez sur la photo, mais vous ne vous souvenez pas de cela à bord du Saiga ?

3 **M. Camara**. - Non.

4 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Avez-vous vu une telle chose à bord du Saiga ?

5 **M. Camara**. – Non, non, non.

6 **M. von Brevern** (*interprétation*).- La photo n° 10. Voyez-vous un dégât ?

7 **M. Camara**. - Non.

8 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Vous souvenez-vous avoir vu cela lorsque vous
9 étiez à bord du Saiga ?

10 **M. Camara**. - Non.

11 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Photo n° 11.

12 Se pourrait-il que l'un de vos collègues ou vous-même ayez tiré sur cela ? Vous en
13 souvenez-vous ?

14 **M. Camara**. – Non, je ne me souviens pas.

15 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Qu'est-ce c'est que cela ? C'est l'antenne
16 satellite. Lorsque vous étiez à bord, avez-vous vu cet objet ? Est-ce que vous vous rappelez ?

17 **M. Camara**. – Moi, je ne peux pas connaître cela, je ne suis pas marin.

18 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Photo n° 12. Avez-vous vu de tels trous à bord
19 du navire ?

20 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Photo n° 13. Même question.

21 **M. Camara**. – Non.

22 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Photo n° 15. Vous vous souvenez de cela ?
23 Etait-ce à bord du Saiga ?

24 **M. Camara**. – Non, je n'ai pas vu cela. Je ne me souviens pas.

25 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Voyez les photos n° 16, 17, 18, 19 et 20. Vous
26 souvenez-vous que c'étaient des parties du navire Saiga ?

27 **M. Camara**. – Non.

28 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Photo n° 23, la dernière, s'il vous plaît. Non,
29 n° 29 s'il vous plaît, la toute dernière.

30 Que voyez-vous ici ? Vous souvenez-vous de cela ?

31 **M. Camara**. - Je ne sais pas.

32 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Est-ce éventuellement une porte à bord du
33 Saiga ?

1 **M. Camara.** - C'est une porte que je vois ici, mais là rien ne prouve que c'est la
2 porte du Saiga. C'est une porte.

3 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Vous souvenez-vous que les portes du Saiga
4 ressemblaient à cela ?

5 **M. Camara.** - Oui.

6 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Vous rappelez-vous comment vous avez ouvert
7 certaines de ces portes qui étaient fermées ? Comment avez-vous ouvert ces portes ?

8 **M. Camara.** - Avec un marteau.

9 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Est-ce que cela pourrait être une porte du
10 Saiga, un peu démolie par un marteau ?

11 **M. Camara.** - Oui.

12 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Merci, Monsieur Camara. Ceci est la fin de
13 mon interrogatoire. Merci.

14 **M. le Président** (*interprétation*). - Merci. Maître Plender ?

15 **M. Plender** (*interprétation*). – C'est M. Bangoura qui va interroger le témoin...
16 (*rires.*)

17 Bien sûr, ce n'est pas M. Bangoura, mais Me Thiam qui va interroger le témoin.

18 **Me Thiam.** – Bonjour, Monsieur Camara

19 **M. Camara.** - Bonjour.

20 **Me Thiam.** - Vous pouvez peut-être expliquer au Tribunal depuis combien de
21 temps vous travaillez pour la douane ?

22 **M. Camara.** - Je suis dans les douanes depuis dix ans.

23 **Me Thiam.** – Vous avez subi un entraînement spécial ?

24 **M. Camara.** - Oui.

25 **Me Thiam.** - Et à la brigade mobile du port, vous y étiez depuis combien de
26 temps ?

27 **M. Camara.** - J'ai fait deux ans à la brigade mobile.

28 **Me Thiam.** – Deux ans avant la saisie du Saiga ou deux ans après ?

29 **M. Camara.** – Deux ans. A la saisie du Saiga, cela faisait deux ans.

30 **Me Thiam.** - Excusez-moi, je n'ai pas bien compris votre réponse.

31 C'était deux ans avant la saisie du Saiga ou deux ans après la saisie du Saiga.

32 **M. Camara.** – Deux ans avant la saisie.

1 **Me Thiam.** - Et pendant deux ans à la brigade mobile du port, vous n'avez saisi
2 aucun autre navire que le Saiga ?

3 **M. Camara.** - J'ai participé à la mission du Saiga.

4 **Me Thiam.** - Je crois savoir qu'effectivement vous avez participé à la mission du
5 Saiga, mais ma question était de savoir si, en dehors de la saisie et de l'arraisonnement du
6 Saiga, vous avez participé à d'autres missions en deux ans ?

7 **M. Camara.** - Non.

8 **Me Thiam.** - Quel était votre rang dans la brigade mobile ?

9 **M. Camara.** - Agent de brigade.

10 **Me Thiam.** - Donc, comme agent de brigade, chaque fois qu'il y a eu des
11 opérations de saisie, vous n'étiez pas de service, pendant deux ans.

12 **M. Camara.** - Je n'étais pas désigné

13 **Me Thiam.** - Excusez-moi, je n'arrive pas à entendre les réponses du témoin.
14 Vous n'étiez pas ?...

15 **M. Camara.** - Désigné.

16 **Me Thiam.** - Ah, vous n'étiez pas désigné, mais vous êtes au courant quand
17 même que d'autres saisies ont eu lieu ?

18 **M. Camara.** - Je ne me rappelle pas de cela.

19 **Me Thiam.** - Vous ne vous en souvenez pas....

20 **Me Thiam.** - En ce qui concerne l'ordre de mission que vous avez reçu, pourriez-
21 vous dire au Tribunal à quelle heure vous l'avez reçu, le 26 octobre ? A moins que vous l'ayez
22 reçu un autre jour ?

23 **M. Camara.** - L'ordre de mission établi est remis au chef de mission. C'est lui qui
24 doit savoir l'heure à laquelle il l'a reçu.

25 **Me Thiam.** - Vous, vous ne savez pas l'heure à laquelle votre chef de mission a
26 reçu l'ordre de mission ?

27 **M. Camara.** - Non.

28 **Me Thiam.** - Savez-vous le contenu de la mission ?

29 **M. Camara.** - Quand l'ordre de mission est établi, on dit seulement aux agents
30 concernés, ceux qui vont à la mission : « *Rendez vous a tel lieu, à telle heure* ».

31 **Me Thiam.** - Est-ce que vous saviez que vous aviez mission d'arraisonner
32 précisément le Saiga ou est-ce qu'on ne vous avait rien dit sur ce point-là ?

33 **M. Camara.** - Non, rien m'a été dit.

1 **Me Thiam.** - Lorsque vous avez embarqué à bord, vous avez embarqué le 26 ou le
2 27 ?

3 **M. Camara.** - Le 27.

4 **Me Thiam.** - Est-ce que vous auriez remarqué que des hommes avaient embarqué
5 de l'alcool ou auraient chargé de l'alcool ?

6 **M. Camara.** - Où ?

7 **Me Thiam.** - A bord des vedettes de la marine nationale.

8 **M. Camara.** - Je n'ai pas remarqué tout cela.

9 **Me Thiam.** - Vous-même, vous n'en aviez pas ?

10 **M. Camara.** - Non.

11 **Me Thiam.** - Est-ce que vous avez affirmé dans le procès-verbal de douane, qui a
12 été signé, que vous aviez reçu des renseignements sur la présence dite clandestine d'un *tanker*
13 dans la zone économique exclusive de la Guinée ?

14 **M. Camara.** - Le procès-verbal est au niveau du chef de mission.

15 **Me Thiam.** - Vous avez signé un procès-verbal de douane ?

16 **M. Camara.** - Oui.

17 **Me Thiam.** - Est-ce que ce procès-verbal est daté du 13 novembre 1997 ?

18 **M. Camara.** - J'ai seulement fait la signature, je n'ai pas fait la lecture.

19 **Me Thiam.** - Vous avez donc signé un procès-verbal que vous n'avez pas lu ?

20 **M. Camara.** - Non.

21 **Me Thiam.** - Je vous remercie.

22 Savez-vous à quel moment le Saiga a été repéré ?

23 **M. Camara.** - Je ne sais pas ce moment.

24 **Me Thiam.** - A quel moment vous êtes passé de la grande vedette à la petite
25 vedette ?

26 **M. Camara.** - C'est quand on... Je suis passé... c'était le 28 à 8 heures et quelques
27 minutes.

28 **Me Thiam.** - 8 heures le matin ?

29 **M. Camara.** - Oui.

30 **Me Thiam.** - On peut dire que 8 heures le matin, c'est le petit matin à votre avis ?

31 **M. Camara.** - C'était 8 heures et quelques minutes.

32 **Me Thiam.** - Ce n'était pas à 3 heures 30 ?

33 **M. Camara.** - Non.

1 **Me Thiam.** - Ce n'était pas non plus 4 heures ?

2 **M. Camara.** - Non.

3 **Me Thiam.** - Lorsque vous êtes arrivé auprès du Saiga, il était arrêté ?

4 **M. Camara.** - A proximité, le Saiga avait lancé son moteur, auprès du Saiga, il
5 était en marche.

6 **Me Thiam.** - D'accord, mais je suppose qu'un navire qui lance ses moteurs, avant
7 de le lancer, il est arrêté ?

8 **M. Camara.** - Quand je suis venu, il était en marche.

9 **Me Thiam.** - Je vous remercie. J'ai bien compris cela, mais essayez de
10 comprendre ma question, Monsieur Camara. Ai-je raison de supposer qu'un navire qui lance
11 ses moteurs est arrêté au moment où il le fait ?

12 **M. Camara.** - Oui.

13 **Me Thiam.** - Donc, lorsque vous êtes arrivé et qu'il a lancé ses moteurs, jusque là
14 il était arrêté ? Le Saiga ?

15 **M. Camara.** - Il était en marche.

16 **Me Thiam.** - Pourquoi y a-t-il une exception à la règle que vous venez de définir
17 tout à l'heure en ce qui concerne le Saiga ?

18 **M. Camara.** - Quelle règle ?

19 **Me Thiam.** - Vous voulez dire que le Saiga, quand il a ses moteurs arrêtés, il est
20 en marche ?

21 **M. Camara.** - Non, quand le moteur est arrêté, il n'est pas en marche.

22 **Me Thiam.** - Donc, le Saiga était arrêté au moment où vous avez vu de la fumée
23 sortir de ses cheminées ?

24 **M. Camara.** - Quand il y a de la fumée qui sort de sa cheminée, ça c'est un
25 départ.

26 **Me Thiam.** - Expliquez-nous. Vous savez, il n'y a pas de raison de s'énerver. Je
27 veux simplement savoir : si c'est un départ, c'est que le navire est arrêté.

28 **M. Camara.** - Nous sommes arrivés auprès du Saiga, le Saiga était en mouvement
29 déjà.

30 **Me Thiam.** - Il allait vite ou pas ?

31 **M. Camara.** - La vitesse n'était pas grande.

1 **Me Thiam.** - Bien. Avez-vous constaté des manoeuvres de nature à vous laisser
2 penser que son capitaine ou un membre quelconque de l'équipage ait eu la volonté de
3 renverser votre vedette ?

4 **M. Camara.** - C'étaient les vagues produites par le Saiga qui ont voulu renverser
5 notre vedette.

6 **Me Thiam.** - Votre réponse, c'est que les vagues causées par le Saiga ont voulu
7 renverser votre vedette ?

8 **M. Camara.** - Oui.

9 **Me Thiam.** - Est-ce que dans le mot "voulu", vous voyez une intention de la part
10 des vagues ou de la part du Saiga ? Ou des membres de son équipage ?

11 **M. Camara.** - Enfin, pour moi, puisque c'était une petite vedette, les vagues qui
12 étaient là, pour moi, constituaient un danger.

13 **Me Thiam.** - Peut-être qu'il serait intéressant de savoir si votre entraînement est
14 tel que des vagues qui sont naturelles en mer puissent être considérées comme un danger,
15 mais pour l'instant, la question est la suivante.

16 Vous avez dit que les vagues ont voulu renverser l'une des vedettes ou votre
17 vedette. Je voulais savoir si vous pensiez qu'il y avait une volonté délibérée de la part des
18 vagues ou une volonté délibérée de la part de l'un des membres de l'équipage du Saiga.

19 **M. Camara.** - Je ne peux pas vous expliquer la partie parce que je ne suis pas
20 marin, je suis un douanier.

21 **Me Thiam.** - Est-ce que, Monsieur Camara, les vagues sont naturelles, sur la mer,
22 à votre avis ?

23 **M. Camara.** - Oui.

24 **Me Thiam.** - Et spécialement lorsqu'elles sont dans le sillage d'un navire.

25 **M. Camara.** - Reprenez votre question.

26 **Me Thiam.** - Est-ce qu'il est naturel qu'un navire produise, dans son sillage, une
27 vague ou des vagues ?

28 **M. Camara.** - Elle peut produire des vagues.

29 **Me Thiam.** - Votre vedette elle-même produisait des vagues ?

30 **M. Camara.** - Oui.

31 **Me Thiam.** - Est-ce que quelqu'un qui vous aurez suivi pourrait vous accuser de
32 ce seul fait d'avoir voulu tenter une manoeuvre pour le renverser ?

33 **M. Camara.** - S'il refuse d'obtempérer, je l'aurais accusé.

1 **Me Thiam.** - Je parle de quelqu'un qui vous poursuivrait, vous. Est-ce que, du
2 seul fait qu'il y a une vague derrière votre vedette, vous l'auriez accusé d'avoir voulu le
3 renverser ?

4 **M. Camara.** - Oui.

5 **Me Thiam.** - Vous l'auriez accusé ?

6 **M. Camara.** - Oui.

7 **Me Thiam.** - Je vous remercie.

8 Donc, le procès-verbal que vous n'avez pas lu dit -je vous informe donc- : "*qu'à*
9 *deux reprises, le Saiga a tenté des manoeuvres pour renverser vos deux vedettes*".

10 Est-ce que tout cela est exact ?

11 **M. Camara.** - C'est la petite vedette qui est arrivée la première, la seconde est
12 arrivée lorsque j'étais dans le bateau Saiga. Donc je ne peux dire que pour la petite vedette.

13 **Me Thiam.** - Alors, pour la petite vedette, est-il exact que, par deux fois, le Saiga
14 ait tenté de la faire sombrer, en produisant des vagues ?

15 **M. Camara.** - Oui, parce que nous avons fait deux fois le tour.

16 **Me Thiam.** - Mais le Saiga lui n'a pas changé de cap ?

17 **M. Camara.** - Le Saiga a changé de cap, parce qu'il était en train de tourner un
18 peu.

19 **Me Thiam.** - Je veux dire : il n'a tenté aucune manoeuvre brutale pour aller vers
20 votre vedette ?

21 **M. Camara.** - Non, non. Il n'est pas venu vers notre vedette, c'est nous qui étions
22 en train de faire le tour, c'est à ce moment que les vagues ont voulu renverser notre vedette.

23 **Me Thiam.** - Dites-moi, M. Camara, quand vos chefs ont rendu compte à leur
24 chef, est-ce qu'à un moment ou à un autre vous étiez avec eux ?

25 **M. Camara.** - Le compte rendu de quoi ?

26 **Me Thiam.** - De la mission, de l'exécution de la mission.

27 **M. Camara.** - Je n'étais pas avec eux.

28 **Me Thiam.** - Est-ce que le Saiga allait vite juste après avoir démarré ses
29 machines ?

30 **M. Camara.** - Au départ, il n'allait pas vite, mais cela a augmenté de vitesse, petit
31 à petit.

32 **Me Thiam.** - Mais est-ce qu'il a pu atteindre, à un moment quelconque, une
33 vitesse telle que l'on ait pu penser qu'il allait plus vite que vous ?

1 **M. Camara.** – Là, je ne peux pas définir cela.

2 **Me Thiam.** - Est-ce que vous l'avez vu, à un moment quelconque, se déplacer
3 plus rapidement que votre vedette ?

4 **M. Camara.** - Il avait quand même une vitesse.

5 **Me Thiam.** - Est-ce que vous aviez des jumelles ?

6 **M. Camara.** - S'il y a des jumelles, c'est seulement les marins qui les utilisent.

7 **Me Thiam.** - Est-ce que vous avez vu dans votre vedette des marins utiliser des
8 jumelles ?

9 **M. Camara.** – Non. Je n'ai pas vu de jumelles.

10 **Me Thiam.** - Lorsque vous avez accosté le Saiga, vous avez dit que vous n'aviez
11 vu personne sur le pont ?

12 **M. Camara.** - Il n'y avait personne.

13 **Me Thiam.** - Et vous avez dit tout à l'heure que vous vous êtes senti menacés
14 parce que vous n'aviez vu personne.

15 **M. Camara.** - Que l'on s'était senti menacés lorsqu'on n'a vu personne ?

16 **Me Thiam.** - Maître von Brevern vous a posé une question et il vous a dit :
17 « *Pourquoi vous sentiez-vous menacé ?* »

18 Vous avez dit : *"Nous avons fait deux fois le tour du bateau, c'est parce que nous*
19 *avons fait deux fois le tour du bateau et que nous n'avons vu personne"*.

20 **M. Camara.** - Oui.

21 **Me Thiam.** - C'est bien cela ?

22 **M. Camara.** - Oui, c'est bien cela.

23 **Me Thiam.** – D'accord. Est-ce que vous pourriez expliquer au Tribunal et à moi-
24 même d'ailleurs aussi, comment le fait de ne voir personne peut créer chez vous un sentiment
25 de menace ?

26 **M. Camara.** - Déjà qu'il n'y avait personne et que le bateau ne faisait qu'avancer,
27 notre vedette n'a pas la grandeur de ce bateau, elle a pris la haute mer et nos carburants sont
28 limités. Nous sommes à bord, je me suis senti menacé.

29 **Me Thiam.** - Monsieur Camara, vous avez dit que, pendant deux ans, vous n'avez
30 participé à aucune mission de ce type. Pensez-vous que votre supérieur hiérarchique à ce
31 moment-là, M. Bangoura, a fait le meilleur choix en vous désignant pour accoster et
32 arraisonner le Saiga, puisque vous n'aviez pas d'expérience ?

33 **M. Camara.** - C'est au chef d'apprécier cela.

1 **Me Thiam.** - Est-ce que, placé dans la circonstance, dans les mêmes
2 circonstances, si vous aviez été le chef, vous auriez confié une mission de ce genre à
3 quelqu'un qui n'a jamais participé à une saisie ?

4 **M. Camara.** - Je n'ai pas compris cette question s'il vous plaît.

5 **Me Thiam.** - Je n'insisterai pas.

6 Mais enfin, vous ne voyez personne sur le navire et vous vous sentez menacé.
7 Cela, c'est quelque chose que je n'arrive toujours pas à comprendre. Je m'excuse de revenir sur
8 ce point, mais je crois qu'il est important que nous ayons une réponse du témoin.

9 Aviez-vous, Monsieur Camara, une raison sérieuse de penser que des hommes
10 cachés étaient armés ?

11 **M. Camara.** - A partir du moment, quand il est venu à la fenêtre, nous avons vu
12 sa main. Moi, j'ai cru personnellement qu'il était en position de tir ou de faire du mal.

13 **Me Thiam.** - Je vais vous faire projeter la photo n° 3.

14 Auriez-vous l'amabilité, M. Camara, de vous déplacer et de montrer votre position
15 au moment où vous avez aperçu, à une fenêtre ou à un hublot quelconque, le bras dont vous
16 parlez ? Auriez-vous l'amabilité, par la même occasion, de montrer au Tribunal, le hublot d'où
17 vous aviez pu apercevoir le bras en question.

18 **M. Camara.** - Je peux.

19 **Me Thiam.** - Je vous en prie.

20 *(Le témoin s'exécute et se dirige vers l'écran et montre un endroit précis sur la*
21 *photo).*

22 **Me Thiam.** - C'est quelle position, M. Camara, ce que vous avez montré ?

23 **M. Camara.** - C'est la cabine, vers la cabine, la porte de la cabine.

24 **Me Thiam.** - C'est là que vous avez aperçu le bras ?

25 **M. Camara.** - Le bras était ici, il a mis le bras comme cela.

26 **Me Thiam.** - Vous étiez où ?

27 **M. Camara.** - Nous, nous étions là, sur le pont.

28 **Me Thiam.** - Je vous remercie.

29 Donc, M. Camara, vous étiez à découvert ? Vous étiez à découvert, M. Camara ?

30 **M. Camara.** - A découvert, c'est-à-dire ?

31 **Me Thiam.** - Vous n'étiez pas à l'abri sur le pont ?

32 **M. Camara.** - Oui.

1 **Me Thiam.** - Quelqu'un, du haut de la passerelle que vous nous avez montré,
2 aurait pu vous mettre en joue facilement, et par surprise ?

3 **M. Camara.** – Non, lui, c'est son bras que nous avons vu. Nous avons vu son
4 bras. Dès que nous avons vu son bras, nous nous sommes sentis menacés. S'il avait eu quelque
5 chose, il pouvait nous tirer dessus.

6 **Me Thiam.** - Enfin, vous pensez qu'un bras, c'est suffisant pour créer une
7 menace ?

8 **M. Camara.** - Cela indique une position de tir.

9 **Me Thiam.** - Cela indique une position de tir ?

10 **M. Camara.** - Oui.

11 **Me Thiam.** - Vous avez observé une arme ?

12 **M. Camara.** - Nous avons observé la position.

13 **Me Thiam.** - Juste la position de tir ?

14 **M. Camara.** - Oui.

15 **Me Thiam.** - Dites moi, M. Camara, est-ce qu'il vous est venu, à un moment
16 quelconque, à l'esprit que si un navire veut se défendre, il n'attend pas qu'on l'aborde ? Qu'on
17 le prenne à l'abordage et que, s'il y a des armes à bord, peut-être qu'ils auraient pu en faire
18 usage au moment même où vous avez fait vous-mêmes usage de vos armes pour faire des
19 sommations, selon vous ?

20 **M. Camara.** - Oui, nous avons fait des sommations.

21 **Me Thiam.** – Mais, est-ce qu'il ne vous est pas venu à l'esprit que, au moment où
22 vous faisiez des sommations, des criminels qui se trouveraient sur le navire auraient peut-être,
23 à ce moment-là, essayé de vous empêcher d'abord d'y entrer, de le prendre à l'abordage avec
24 leurs armes ?

25 **M. Camara.** - C'est quand nous sommes montés à bord avec des armes.

26 **Me Thiam.** - Vous êtes montés sans crainte ?

27 **M. Camara.** - Oui parce qu'il était en marche, il fuyait. C'est pourquoi nous
28 sommes montés à bord.

29 **Me Thiam.** - Il fuyait, et ma question est : vous êtes montés sans crainte ?

30 **M. Camara.** - Nous sommes montés avec nos dispositions aussi.

31 **Me Thiam.** – Oui, mais vous aviez peur en montant ?

32 **M. Camara.** – Evidemment, quand tu montes à bord de quelque chose dont tu ne
33 connais pas, honnêtement, tu dois prêter attention.

1 **Me Thiam.** - Vous voulez dire que vous avez reçu un entraînement qui vous
2 permet, après dix ans de fonctions, d'avoir peur d'un fuyard ? Vous aviez peur de personnes
3 qui prenaient la fuite ?

4 **M. Camara.** - Quelqu'un qui prend la fuite, il est capable de se défendre aussi.

5 **Me Thiam.** - Il n'était pas encore acculé que je sache. Il prenait la fuite et vous
6 vous êtes senti menacés par quelqu'un qui prenait la fuite. Si c'est cela, vous le dites
7 simplement au Tribunal.

8 **M. Camara.** – (Silence.)

9 **Me Thiam.** – Dites-moi, vous dites que vous avez appelé le Saiga sur le canal 16.
10 Est-ce exact ?

11 **M. Camara.** - J'ai dit que le patron de la vedette a ouvert la radio, j'ai entendu :
12 « SAIGA, SAIGA, STOP, STOP ».

13 **Me Thiam.** - Est-ce que vous avez entendu une réponse ?

14 **M. Camara.** - Je n'ai pas entendu parce que, quand il a appelé deux fois, il a mis
15 la sirène.

16 **Me Thiam.** - Est-ce que vous pensez que la sirène de l'endroit où vous étiez était
17 audible par des personnes à bord du Saiga ?

18 **M. Camara.** - Je ne peux pas apprécier cela.

19 **Me Thiam.** - Avez-vous une raison de penser que quelqu'un à bord du Saiga a vu
20 les feux lumineux bleus dont vous parlez ?

21 **M. Camara.** – Là, je ne peux pas apprécier.

22 **Me Thiam.** - Revenons en aux blessures. Qu'avez-vous constaté exactement pour
23 le marin sénégalais ?

24 **M. Camara.** - Je l'ai vu, il avait un bras sur l'oeil.

25 **Me Thiam.** - Est-ce qu'il voyait ou à votre avis, était-il aveugle ?

26 **M. Camara.** - Le bras couvrait l'oeil, je ne pouvais pas dire s'il était aveugle ou
27 s'il était blessé.

28 **Me Thiam.** - Le bras couvrait un seul oeil ou les deux yeux ?

29 **M. Camara.** - C'est pourquoi j'ai dit un oeil, c'est un.

30 **Me Thiam.** – Un seul œil. Par conséquent, il n'était pas aveugle. Il avait un autre
31 œil.

32 **M. Camara.** – Il avait l'autre.

33 **Me Thiam** – Alors, on dit qu'il était borgne ? Vous êtes d'accord avec moi ?

1 **M. Camara.** - Non je ne peux pas apprécier, parce que la main couvrait, si l'œil
2 était (?) ou quoi.

3 **Me Thiam.** - Il n'avait perdu qu'un seul oeil.

4 Est-ce que vous avez vous-même ou est-ce que vous avez vu quelqu'un de votre
5 équipe qui se soit occupé de ce blessé ?

6 **M. Camara.** - Oui.

7 **Me Thiam.** - Qu'a-t-on fait pour lui ?

8 **M. Camara.** - Il a été amené à l'hôpital.

9 **Me Thiam.** - A bord du Saiga d'abord.

10 **M. Camara.** - A bord. On a d'abord amené les deux blessés dans le P328. Le
11 Sénégalais était dans le P328, on l'a amené là-bas.

12 **Me Thiam.** – Mais enfin, si vous l'avez fait simplement passer d'un navire à
13 l'autre, ce n'est pas cela des soins. Ma question est de savoir, s'il a été soigné ? Est-ce qu'il a
14 été soigné en mer ?

15 **M. Camara.** – Non, cela je ne sais pas.

16 **Me Thiam.** - Est-ce que vous vous êtes préoccupés de cela ?

17 **M. Camara.** - Les deux blessés ont été amenés dans un seul endroit.

18 **Me Thiam.** – Mais, est-ce que vous vous êtes préoccupés de savoir si on avait
19 essayé de les soigner en mer ?

20 **M. Camara.** – Moi ?

21 **Me Thiam.** - Vous, oui.

22 **M. Camara.** - Je n'étais pas avec eux, mais j'ai vu, on les a fait passer dans le
23 P328.

24 **Me Thiam.** - A un moment quelconque vous avez vu les deux blessés puisque
25 vous en avez parlés.

26 **M. Camara.** - Dans le Saiga.

27 **Me Thiam.** - Très bien. Est-ce que, à ce moment-là, vous avez essayé de les
28 soigner ou est-ce que vous avez vu quelqu'un essayer de les soigner ?

29 **M. Camara.** - L'autre avait déjà le bras bandé, l'autre blessé.

30 **Me Thiam.** - Est-ce que le Sénégalais, vous avez tenté de le soigner ou vous avez
31 vu quelqu'un essayer de le soigner ?

32 **M. Camara.** – Là, je ne sais pas, on l'a fait passer dans le P328.

1 **Me Thiam.** – Dites-moi, M. Camara, pourquoi est-ce qu'il a fallu 30 minutes pour
2 rassembler l'équipage ?

3 **M. Camara.** - D'autres étaient dans la machinerie, donc il a fallu que le capitaine
4 les recherche.

5 **Me Thiam.** - Vous étiez à bord du Saiga aux environs de 9 heures. Est-ce que je
6 me trompe ?

7 **M. Camara.** - Oui. Aux environs de 9 heures... il était 9 heures moins, c'est
8 9 heures moins.

9 **Me Thiam.** - Est-ce que si j'emploie l'expression "*environ 9 heures*", cela vous
10 convient ?

11 **M. Camara.** – Oui.

12 **Me Thiam.** - Vous avez terminé les opérations à quelle heure ?

13 **M. Camara.** - Je n'ai pas chronométré. Quand le chef de mission est venu, toutes
14 les opérations étaient maintenant à sa charge.

15 **Me Thiam.** - Si je vous disais que --une supposition-- vous avez mis 30 minutes
16 pour récupérer l'équipage et que les opérations se sont terminées à 12 h 30... Supposons, c'est
17 une supposition, je n'affirme rien.

18 Mais si je vous disais que vous êtes montés à bord à 9 heures, que vous avez mis
19 30 minutes pour récupérer l'équipage, ce qui fait 9 heures 30, que vous aviez certaines
20 réquisitions à faire, que vous les avez faites et vous avez obtenu un certain nombre de
21 documents que votre chef nous a dit hier avoir obtenus, qu'avez-vous fait de 9 h 30 à 12 h 30
22 sur le navire ?

23 **M. Camara.** - Quand l'équipage était rassemblé, le chef de mission a dit : « *Cap*
24 *sur Conakry* ». Le commandant a dit : « *Donnez-moi quelque temps.* »

25 **Me Thiam.** - Le commandant Orlov, vous voulez dire ?

26 **M. Camara.** – Orlov. De donner quelque temps, qu'il répare le tuyau qui conduit
27 l'huile dans le moteur, parce que ce tuyau a été percé.

28 **Me Thiam.** - Combien de temps a-t-il fallu pour réparer ce tuyau ?

29 **M. Camara.** - Je n'ai pas chronométré s'il vous plaît.

30 **Me Thiam.** – Que faisiez-vous sur le navire une fois vos opérations terminées,
31 jusqu'à 12 h 30 ?

32 **M. Camara.** – (....)

33 **Me Thiam.** - Vous n'avez pas participé à la réparation du tuyau, je suppose ?

1 **M. Camara.** - Je ne suis pas arrivé là.

2 **Me Thiam.** - C'est bien ce que je me disais. Alors, que faisiez-vous sur le navire
3 de 9 h 30 à 12 h 30 ?

4 **M. Camara.** - De 9 h 30 à 12 h 30, je crois que le temps de rechercher et le temps
5 de réparation, c'est ce qui a causé ce temps.

6 **Me Thiam.** - D'accord, mais le temps de rechercher, c'était une demi-heure. Cela
7 nous mène à 9 h 30. Vous n'avez pas participé, ni aucun de vos hommes, je crois, si je me
8 trompe vous m'interrompez, aux réparations nécessaires à la tuyauterie.

9 Qu'est-ce que vous-même et vos hommes avez fait de 9 h 30 à 12 h 30 sur ce
10 navire ?

11 **M. Camara.** - De 9 h 30 à 12 h 30, sur le navire, on était dans le navire, tout le
12 monde était dans le navire, on était en attente de la réparation après avoir collecté tout le
13 monde.

14 **Me Thiam.** - Est-ce que vous avez pillé le navire ?

15 **M. Camara.** - Non.

16 **Me Thiam.** - Est-ce que vous avez saccagé le navire ?

17 **M. Camara.** - Non.

18 **Me Thiam.** - Comment expliquez-vous les photos que l'on vous a montrées tout à
19 l'heure et qui ont été prises après la saisie du Saiga ?

20 **M. Camara.** - Après la saisie du Saiga... Les photos qui ont été montrées ici, ce
21 n'est pas à ma connaissance. Je ne connais pas cela. Je ne sais pas. Ce n'est pas à ma
22 connaissance.

23 **Me Thiam.** - Qui vous a fait la cuisine à bord du Saiga ?

24 **M. Camara.** - On avait nos repas froids à bord du P328.

25 **Me Thiam.** - Mais vous avez ramené le Saiga à Conakry.

26 **M. Camara.** - Oui.

27 **Me Thiam.** - Et vous aviez des hommes à bord.

28 **M. Camara.** - Oui.

29 **Me Thiam.** - Qui faisait la cuisine pour eux ?

30 **M. Camara.** - La cuisine venait de la ville. On mettait leur manger dans la
31 vedette, on le donnait tous les jours.

32 **Me Thiam.** - C'est-à-dire que, tous les jours... vous faisiez ... Combien de temps il
33 a fallu pour rentrer à Conakry ?

1 **M. Camara.** – Oh là là, je ne peux pas connaître cela parce que je n'ai pas
2 chronométré.

3 **Me Thiam.** - Pendant ce temps-là, vos hommes qui étaient à bord du Saiga, qui
4 leur faisait à manger ?

5 **M. Camara.** - Pendant quel moment ?

6 **Me Thiam.** - Pendant toute la période, depuis le moment où vous-même et vos
7 hommes êtes montés sur le Saiga jusqu'au moment où il est arrivé en rade du port de Conakry.

8 **M. Camara.** - On avait notre manger à bord du P328. Ce n'est pas dans le Saiga
9 que l'on mangeait.

10 **Me Thiam.** - Donc vous êtes restés plusieurs heures à bord du Saiga sans
11 manger ?

12 **M. Camara.** - Mais... Le matin, par exemple, après que j'ai fini de faire le compte
13 rendu, j'étais parti prendre mon café à bord du P328.

14 **Me Thiam.** - Je vais, je pense, en terminer. Une question peut-être encore.
15 Avez-vous notifié au propriétaire du navire, la saisie ?

16 **M. Camara.** - Tout cela, cela revient au chef de la mission. Ce n'est pas moi qui
17 le fait, je suis sous ordre.

18 **Me Thiam.** - Est-ce que, à votre connaissance, le chef de la mission a fait une
19 offre de transaction ?

20 **M. Camara.** - Je ne sais pas. C'est à lui de répondre à cette question.

21 **Me Thiam.** - Est-ce qu'il était tenu de le faire ?

22 **M. Camara.** - Vraiment, je ne sais pas.

23 **Me Thiam.** - Est-ce que vous connaissez les dispositions de l'article 226 du Code
24 des douanes ? Paragraphe un.

25 **M. Camara.** - Non.

26 **Me Thiam.** - Vous ne connaissez pas ces dispositions ? Vous voulez que je vous
27 le montre peut-être. Vous l'avez oublié ou vous ne le connaissait pas ?

28 **M. Camara.** - J'ai dit non.

29 **Me Thiam.** - Je ne vous demande pas d'en donner lecture au Tribunal, je vous
30 demande simplement de vous remémorer ce texte.

31 *(Le texte est remis au témoin.)*

32 **M. Camara.** - Je peux lire ?

33 **Me Thiam.** - Si vous voulez.

1 **M. von Breven** (*interprétation*).- Monsieur le Président, maintenant nous
2 aimerions savoir quelle est la teneur de cet article. Peut-être que Me Thiam pourrait nous
3 expliquer. Me Thiam, pouvez-vous expliquer le contenu de cet article avant de poser la
4 question ?

5 **M. le Président** (*interprétation*). – Me Thiam, peut-être pouvez-vous faire savoir
6 au Tribunal ce dont il s'agit dans cet article ?

7 **Me Thiam**. - Je vais lire moi-même les dispositions de l'article :

8 « *Lorsque les marchandises saisies ne sont pas prohibées, il est offert mainlevée*
9 *des moyens de transport sous caution solvable ou sous consignation de la valeur. Cette offre*
10 *(paragraphe 2), ainsi que la réponse, sont mentionnées au procès-verbal*».

11 Est-ce que, à votre avis, votre chef aurait du suivre cette procédure ?

12 **M. Camara**. – Moi, je suis un exécutant. C'est au chef d'apprécier cela.

13 Je ne dois pas vous apprécier cela.

14 **Me Thiam**. - Très bien. Je vais en terminer avec le procès-verbal.

15 Vous confirmez au Tribunal que vous l'avez signé sans le lire ?

16 **M. Camara**. -

17 **Me Thiam**. – Réponse, M. Camara ?

18 **M. Camara**. - Oui ? Si je l'ai ?

19 **Me Thiam**. - Signé sans le lire.

20 **M. Camara**. - Non.

21 **Me Thiam**. - Non, cela veut dire vous l'avez signé après l'avoir lu, ou vous ne
22 l'aviez pas lu ?

23 **M. Camara**. - Non, je ne l'ai pas lu.

24 **Me Thiam**. – Donc, vous ne pouvez pas, ici, témoigner du contenu du procès-
25 verbal ?

26 **M. Camara**. – Non, je ne peux pas témoigner du contenu du procès-verbal.

27 **Me Thiam**. - Monsieur le Président, je crois que j'en ai terminé.

28 **M. le Président** (*interprétation*). – Merci.

29 Me Plender ?

30 **M. Plender** (*interprétation*). - Monsieur le Président, je n'ai pas de question à
31 poser, ni en mon propre nom ni au nom de M. Bangoura !

32 (*Rires....*)

1 **M. le Président** (*interprétation*). – Merci. Nous sommes tout à fait soulagés de
2 l'entendre. Me von Brevern, voulez-vous reprendre l'interrogatoire ?

3 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Après avoir entendu les questions de
4 Me Thiam, nous avons quelques questions supplémentaires. Mon collègue, M. Camara va
5 commencer à poser ces questions, si vous le permettez.

6 **M. le Président** (*interprétation*). – M. Camara, autre Camara, va contre-interroger
7 M. Camara.

8 Me Thiam ?

9 **Me Thiam**. - Je suis désolé de perturber le déroulement de l'audience. Je voudrais
10 simplement que M. Camara nous donne son identité exacte.

11 **M. le Président** (*interprétation*). – Oui, ce serait une information utile que nous
12 aimerions tous avoir.

13 Me von Brevern, pouvez-vous, s'il vous plaît, nous donner quelque information
14 sur l'identité de M. Camara ou est-ce que vous souhaitez qu'il le fasse lui-même ?

15 **M. von Breven** (*interprétation*).- Je préférerais que M. Camara se présente lui-
16 même.

17 **M. M. A. Camara**. - Je suis donc Mamadi Askia Camara, directeur de la division
18 de la réglementation et de la législation à la Direction nationale des douanes à Conakry.

19 **M. le Président** (*interprétation*). – Merci M. Camara, le témoin travaille sous vos
20 ordres ou est-ce que vous travaillez avec lui ?

21 **M. M. A. Camara**. - Je ne travaille pas avec M. Mangué Camara, mais je suis
22 responsable au niveau de l'administration centrale chargée des questions de réglementation et
23 de législation.

24 Je travaille avec tout le monde dans la mesure où je conçois, j'élabore les projets
25 de textes qui régissent l'activité douanière en Guinée. Je vous remercie.

26 **M. le Président** (*interprétation*). – Merci. Me Thiam, est-ce que cela vous
27 convient ?

28 **M. Thiam**. - M. Camara, peut-il nous dire si M. Mamadi Askia Camara --si je
29 n'écorche pas votre nom et vous m'en excuserez si tel était le cas-- je crois qu'il est le
30 supérieur hiérarchique du témoin. Vous êtes, dans l'administration, son supérieur
31 hiérarchique ?

1 **M. le Président** (*interprétation*). – Oui, c'est la question que j'ai posée. Pouvez-
2 vous répondre ? Je vous ai demandé si c'est votre collègue ou s'il travaille sous vos ordres.
3 Est-ce que vous êtes le supérieur de M. Camara, le témoin ?

4 **M. M. A. Camara**. - Dans la structure des administration douanières, il y a des
5 services centraux et il y a les services extérieurs. Il y a l'administration centrale, il y a le
6 service d'exécution.

7 Je ne travaille pas directement avec M. Mangué Camara, non, mais je suis de
8 l'administration centrale, chargé simplement de la conception et de l'élaboration des projets de
9 texte. Donc, à ce titre, du point de vue hiérarchie, je pourrais être à un grade supérieur par
10 rapport à lui.

11 **M. le Président** (*interprétation*). – Bien. Maître Thiam, y a-t-il une objection
12 précise à ce que M. Mamadi Askia Camara interroge le témoin Mangué Camara au nom de la
13 Guinée ?

14 **M. Thiam**. - Monsieur le Président, M. Mamadi Askia Camara est le supérieur
15 hiérarchique du témoin. Je pense qu'en cette qualité il ne peut pas l'interroger. Maintenant, je
16 me mets à la disposition du Tribunal.

17 **M. le Président** (*interprétation*). – M. Mamadi Askia Camara ?

18 **M. M. A. Camara**. - Je ne sais pas ce qu'il entend par supérieur hiérarchique. Je
19 regrette. Je pourrais être absolument directeur national des douanes de mon pays, cela ne
20 signifie pas que je suis un supérieur hiérarchique direct de mon agent M. Mangué Camara. Je
21 suis dans la hiérarchie de l'administration, nécessairement, un peu plus au-dessus de
22 M. Mangué Camara, mais je ne suis pas son supérieur hiérarchique direct.

23 Entre M. Mangué Camara et moi-même il y a beaucoup d'autres étapes. Il n'est
24 qu'un agent d'une unité d'exécution. Entre lui et moi il y a bien d'autres structures. Je ne suis
25 donc pas son supérieur hiérarchique.

26 **M. le Président** (*interprétation*). – Maître Thiam ?

27 **Me Thiam**. - La question n'est pas qu'il soit ou pas le supérieur hiérarchique
28 direct. La question est qu'il est le supérieur hiérarchique, comme il la dit lui-même et, en cette
29 qualité, je vois mal comment il pourrait interroger le témoin.

30 **M. le Président** (*interprétation*). – Quoi qu'il en soit, la question est assez simple.
31 Le Gouvernement de Guinée a le droit de choisir sa représentation et a choisi
32 M. Mamadi Askia Camara qui travaille au service des douanes en tant qu'avocat en l'espèce.
33 Le Tribunal ne peut s'immiscer dans le choix d'un Etat souverain. Néanmoins, si, en posant

1 des questions, il semblerait qu'il y ait un conflit d'intérêt ou un usage inadéquat d'autorité ou
2 de position, à ce moment-là, l'autre partie aura le droit de faire objection et le Tribunal
3 tranchera sur la question de savoir s'il donnera suite à cette objection.

4 Pour l'instant, je ne pense pas que le Tribunal puisse empêcher M. Mamadi Askia
5 Camara d'agir en tant que représentant de la Guinée. Je permets donc à M. Mamadi Askia
6 Camara d'exécuter la tâche pour laquelle il a été désigné.

7 **M. M. A. Camara.** - Je vous remercie M. le président. Je voudrais demander à
8 M. Mangué Camara : est-ce qu'il existe, dans votre administration, une brigade mobile du
9 port ou une brigade mobile nationale ?

10 **M. Camara.** - Une brigade mobile nationale.

11 **M. M. A. Camara.** - Est-ce que la brigade à laquelle vous appartenez ne fait de la
12 surveillance qu'en mer ?

13 **M. Camara.** – Non, ce n'est pas seulement en mer.

14 **M. M. A. Camara.** - Est-ce qu'elle ne fait pas de la recherche et de la répression
15 des fraudes sur les frontières terrestres ?

16 **M. Camara.** – Oui, elle fait la recherche et la répression des fraudes sur les
17 frontières terrestres.

18 **M. M. A. Camara.** - Est-ce que, depuis que vous êtes en douane, vous n'auriez
19 jamais entendu que les contrebandiers étaient quelquefois armés et agressifs ?

20 **M. Camara.** - Oui, j'ai entendu cela.

21 **M. M. A. Camara.** – Et, est-ce que vous n'avez jamais appris que des douaniers
22 ont été tués par des fraudeurs ? Je voudrais par exemple vous rappeler le cas du douanier qui a
23 été tué dans la région de Beyla au poste de Sirana(?) à la frontière guinéo-ivoirienne ?

24 **M. Camara.** - Oui.

25 **M. M. A. Camara.** - Ou encore le cas de M. Joseph Banbeau(?) de la brigade
26 maritime qui a été noyé par des contrebandiers dans l'océan Atlantique en provenance de la
27 Sierra Leone ?

28 **M. Camara.** - Oui.

29 **M. Plender** (*interprétation*). - Monsieur le Président, j'ai une objection distincte.
30 N'étant pas avocat, M. Mamadi Askia Camara ne comprend peut-être pas que le
31 ré-interrogatoire n'est pas le moment, pour la personne qui le fait, de donner des moyens de
32 preuve.

33 **M. le Président** (*interprétation*). – Oui, vous avez raison.

1 Monsieur Mamadi Askia Camara, si vous voulez introduire de nouvelles preuves,
2 cela devrait se faire au moment de l'interrogatoire principal. Ce que l'on vous demande de
3 faire ici, maintenant, c'est d'éclaircir des points qui vous sembleraient nécessaires d'être
4 éclaircis à la suite du contre-interrogatoire de l'autre partie. Vous pouvez le faire, mais vous
5 n'avez pas le droit d'introduire de nouvelles informations.

6 **M. von Breven** (*interprétation*).- Monsieur le Président, d'après ce que je
7 comprends, ces questions étaient liées à la question de savoir si le témoin avait des craintes
8 lorsqu'il est monté à bord du Saiga. Il s'agissait d'un sujet sur lequel Me Thiam a posé de
9 nombreuses questions. C'est pourquoi il me semble que la partie a le droit de procéder à
10 l'interrogatoire sur cette question. Ce n'est pas un ré-interrogatoire, c'est la nature des moyens.

11 **M. le Président** (*interprétation*). – Si la question posée était de savoir s'il avait
12 entendu parler de dangers encourus par des douaniers, cela est lié à la question, mais s'il
13 commence à citer des exemples dont le Tribunal n'a eu aucune information et que l'autre partie
14 n'a pas non plus, la situation est tout à fait différente. J'espère que vous comprenez ce dont il
15 s'agit, vous pouvez poursuivre.

16 **M. M. A. Camara**. – D'accord. Je vous remercie, Monsieur le Président.

17 Je voudrais demander à M. Mangué Camara : n'est-ce pas pour toutes ces
18 considérations que la loi a reconnu aux douaniers le droit au port d'armes ?

19 **M. Camara**. - Oui.

20 **M. M. A. Camara**. - J'ai entendu dire tout à l'heure à propos du procès-verbal que
21 des éléments auraient manqué. Est-ce que, conformément à l'article 225 du Code des douanes,
22 est-ce une obligation d'indiquer l'heure de rédaction d'un procès-verbal conformément à
23 l'article 225 du Code des douanes ? Est-ce que les mentions qui sont requises aux termes de
24 l'article 225, est-ce que l'heure du début de rédaction est mentionnée ? N'est-ce pas seulement
25 l'heure de la clôture du procès-verbal qui est mentionnée ?

26 **M. Camara**. - Oui.

27 **M. M. A. Camara**. - Vous avez tout à l'heure été interrogé pour savoir : pour
28 quelle raison avez vous signé un procès-verbal que vous n'avez pas lu ?

29 Est-ce que... Vous n'avez pas signé ce procès-verbal parce que vous avez
30 participé à la saisie ?

31 **M. Camara**. - Oui.

32 **M. M. A. Camara**. - Je vous remercie. Monsieur le Président, ce sont ces
33 clarifications que je voulais demander à M. Mangué Camara. Je vous remercie.

1 **M. le Président** (*interprétation*). - Merci beaucoup, M. Mamadi Askia Camara.

2 Maître von Brevern, nous n'avons plus que 3 minutes.

3 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Cela suffit, M. le Président.

4 Quelques petites questions. Tout d'abord, M. Mangué Camara. On vous a
5 demandé si, lorsque vous avez obtenu votre ordre de mission, lorsque vous avez quitté le port
6 de Conakry, si vous saviez le navire que vous recherchiez.

7 Est-ce exact ? Quelle était la réponse ?

8 **M. Camara**. - Reprenez votre question.

9 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Est-ce que vous saviez le navire que vous
10 recherchiez lorsque vous avez quitté Conakry ?

11 **M. Camara**. - Il m'a été dit que c'était un navire qui était en train d'opérer en mer,
12 que c'était un navire pétrolier ?

13 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Est-il exact qu'avant le départ de la grande
14 vedette vous êtes partis en haute mer seuls ? Vous avez quitté le port de Conakry seuls dans
15 un premier temps.

16 Est-ce exact ?

17 **M. Camara**. – Non.

18 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Vous ne vous souvenez pas ?

19 **M. Camara**. - Si j'ai quitté Conakry ? Comment ?

20 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Où avez-vous rencontré la grande vedette après
21 avoir quitté Conakry ? Est-ce que vous avez quitté le port de Conakry avec le grand
22 patrouilleur ?

23 **M. Camara**. - Oui, oui, nous avons quitté ensemble, avec le grand navire au port
24 de Conakry.

25 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Donc, vous ne vous souvenez pas qu'avant que
26 vous retrouviez la grande vedette près de Sorro vous étiez partis seuls pour essayer d'aller vers
27 l'ouest pour trouver le navire que vous souhaitiez retrouver ?

28 **M. Camara**. - Voilà, je n'ai pas compris la question. Nous avons quitté dans la
29 petite vedette, nous sommes partis jusqu'à la hauteur du cap Oundindé(?). Le patron de la
30 vedette nous a dit de revenir à Sorro.

31 **M. le Président** (*interprétation*). – Maître von Brevern, je crains que même sans
32 attendre une objection, ce témoin a commencé par nous dire qu'il a quitté dans la vedette P35

1 pour aller à P328. Dans votre interrogatoire, vous n'avez pas mentionné la période précédente.
2 Maintenant, il est un peu trop tard pour revenir à la période précédente.

3 **M. von Brevern** (*interprétation*).- La question suivante :

4 On vous a interrogé sur le temps, Me Thiam vous a posé la question. Vous avez
5 dit que c'était vers 8 heures du matin et non pas 3 heures 30. Est-ce que vous vous souvenez
6 de quelle heure il s'agissait ? Que s'est-il passé à 8 heures et qui ne s'est pas passé à 3 h 30 ?

7 **M. Camara**. - A 3 h 30, là je ne peux pas affirmer cela parce que je n'étais pas
8 dans la cabine.

9 Cela, c'est le chef de mission qui connaît cela.

10 Je ne peux pas vous affirmer cela. Ce qui s'est passé, je ne peux pas vous
11 l'affirmer.

12 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Mais vous avez répondu à une question de
13 Me Thiam, que c'était à 8 heures. Que s'est-il passé à 8 heures du matin ?

14 Est-ce que c'était l'heure à laquelle vous avez quitté la grande vedette pour vous
15 rendre seuls au Saiga ?

16 **M. Camara**. - Oui, c'était l'heure à laquelle.

17 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Merci. Ensuite, Me Thiam vous a demandé si
18 vous pensiez que les sirènes auraient pu être entendues par le Saiga, par l'équipage et que la
19 lumière bleue aurait été vue par le Saiga.

20 Je me souviens, et est-ce exact, que vous avez répondu : je ne sais pas.

21 La question que je vous pose maintenant est la suivante : pensez-vous que, à la
22 distance à laquelle se trouvait votre petite vedette et la distance du Saiga, s'il y avait eu
23 quelqu'un a bord sur le pont du Saiga, est-ce que cette personne aurait été en mesure
24 d'entendre cette sirène et de voir la lumière bleue ?

25 **M. Camara**. - Elle pouvait voir parce que déjà, à distance, là où on était, on
26 pouvait voir le bateau. Il pouvait voir et il pouvait entendre.

27 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Et au moment où vous étiez très près du Saiga,
28 est-ce que votre sirène retentissait et la lumière bleue également ?

29 **M. Camara**. - Il y avait non seulement la sirène, il y avait la lumière bleue
30 jusqu'au moment où on a fait la sommation, les deux tours, il y avait toujours cela.

31 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Merci. Et la dernière question Est-il exact
32 qu'avant que le Saiga se soit rendu en direction du port de Conakry, après son immobilisation,

1 que le moteur a été réparé et était en bon Etat, de sorte que le Saiga pouvait se rendre à
2 Conakry à la force de son propre moteur.

3 **M. Camara**. - Il est parti de son propre moteur. Le Saiga est parti jusqu'à Conakry
4 de son propre moteur, sans aucun problème.

5 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Merci M. Camara, Merci M. le Président.
6 Voici la fin de notre ré-interrogatoire.

7 **M. le Président** (*interprétation*). - Merci. Nous avons un peu dépassé le temps
8 imparti, mais ce n'est pas trop. Nous avons une pause de deux heures, nous reprenons à
9 14 heures et vous appellerez votre troisième témoin.

10 **M. von Brevern** (*interprétation*).- C'est exact, ce sera M. Sow, Monsieur le
11 Président.

12 **M. le Président** (*interprétation*). - La séance est suspendue.

13 **L'audience est suspendue à 12 heures 05.**